



ARRONDISSEMENT DE TOURS
COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

ARRÊTÉ N° 170/2020

**Portant Interdiction d'accès à un
équipement public communal pour
cause d'intempéries**

Le Maire de la commune d'AZAY-SUR-CHER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune, L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux missions de police du Maire,

CONSIDÉRANT que par suite des intempéries de ces derniers jours et celles prévues les jours prochains, ces circonstances imposent que soient prescrites des mesures visant à la protection des équipements communaux,

ARRÊTE


Article 1^{er} : L'utilisation des terrains d'honneur et d'entraînement de football du Complexe sportif Henri ALARY, situés « 1420, route de Cormery » à Azay-sur-Cher, est interdite du vendredi 11 décembre 2020 au vendredi 18 décembre inclus.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- District d'Indre-et-Loire de Football,
- Football Club Véretz-Azay-Larcay (FCVAL)

Fait à Azay-sur-Cher,
le 11/12/2020

Le Maire,

Janick ALARY